

# Références relatives au droit d'auteur et à l'utilisation équitable

## Pour le personnel de direction et le personnel enseignant



La disposition relative à l'utilisation équitable de la loi régissant le droit d'auteur du Canada permet au personnel enseignant de reproduire et de communiquer de courts extraits d'œuvres protégées par le droit d'auteur à condition que l'utilisation soit « équitable ».

Les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* décrivent ce qui est considéré comme une utilisation équitable. Ces lignes directrices doivent être respectées pour prévenir la violation du droit d'auteur.

Pour aider les enseignantes et enseignants à mieux comprendre la loi régissant le droit d'auteur et à s'y conformer, il est possible de consulter des références utiles en ligne.



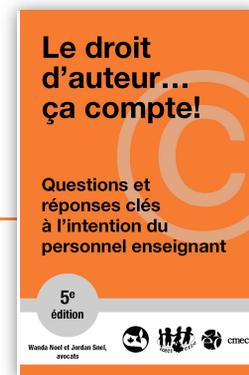
**www.OutilDecisionUtilisationEquitable.ca**  
(Ressource unique pour le personnel enseignant permettant de déterminer si une utilisation prévue est considérée comme équitable.)

**Affiche sur le matériel consommable**  
(Affiche qui explique les interdictions relatives à la reproduction du matériel consommable.)



**Affiche sur les Lignes directrices sur l'utilisation équitable**  
(Affiche décrivant les limites de l'utilisation équitable.)

**Le droit d'auteur... ça compte!**  
(5<sup>e</sup> édition révisée que toutes les enseignantes et tous les enseignants devraient avoir.)



Le personnel enseignant est prié de prendre le temps nécessaire (environ 15 minutes) pour passer en revue ces ressources en ligne qui se trouvent sur le site [www.OutilDecisionUtilisationEquitable.ca](http://www.OutilDecisionUtilisationEquitable.ca).

# OutilDecisionUtilisationEquitable.ca

